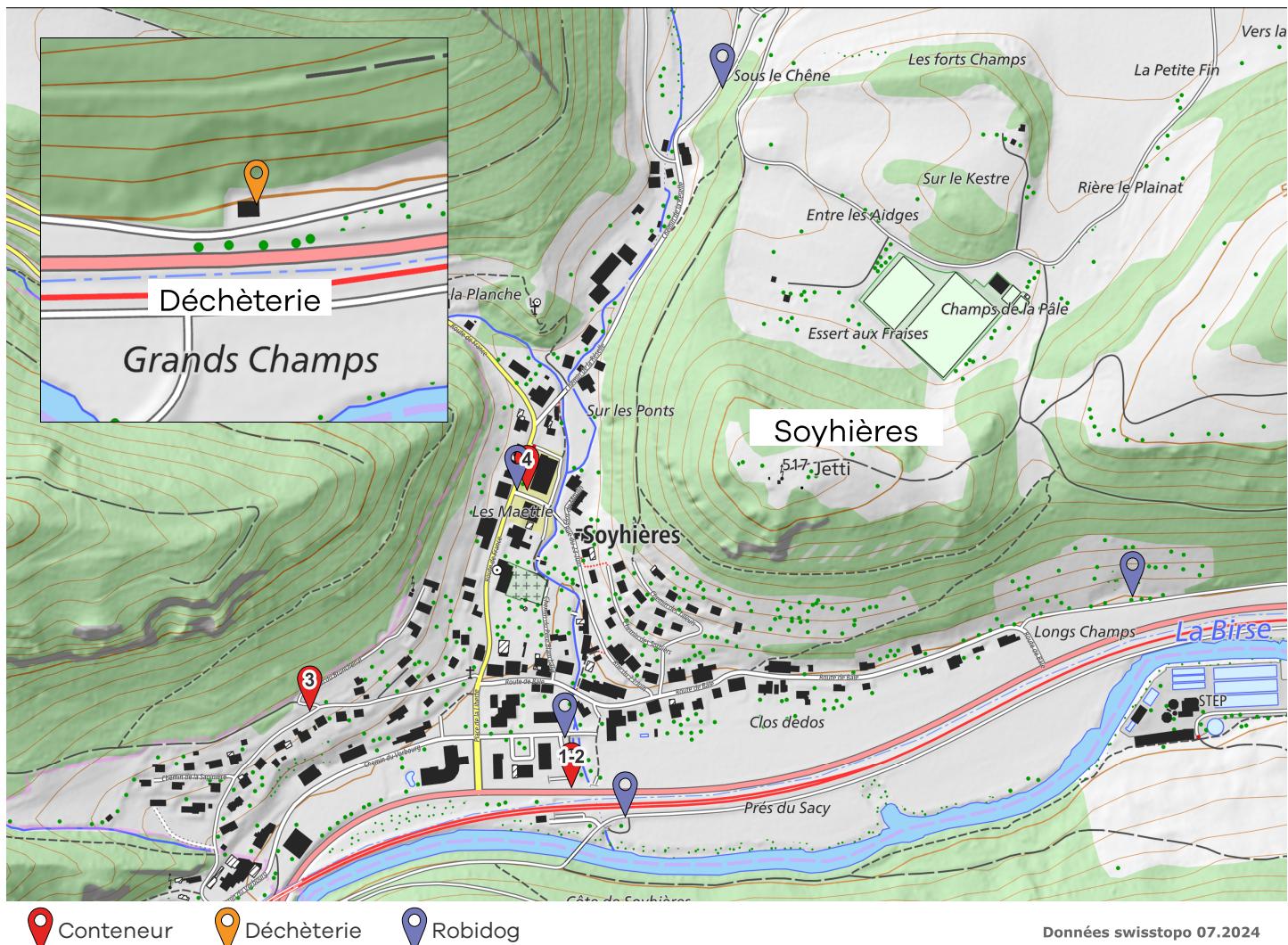




2026

# MEMO Déchets

# Votre guide des déchets



Nos déchets sont des ressources : **préservons-les** ensemble.  
**Evitons** le gaspillage, trions et valorisons.



# Soyhières



**SEOD**  
SYNDICAT DE GESTION DES DÉCHETS  
DE DELÉMONT ET ENVIRONS



# Informations générales



Et aussi sur **www.memodechets.ch** et **l'application**

## ⌚ Décharge SEOD Boécourt

### Dates d'ouverture 2026

Les samedis matins pour tous les clients aux dates ci-dessous.

**Horaire :** DE 8H30 à 11H30

### Dates 2026 :

Avril : le 11 et le 15 avril  
Mai : le 09 et le 23 mai  
Juin : le 06 et le 20 juin  
Juillet : le 04 et le 18 juillet  
Août : le 08 et le 22 août  
Septembre : le 05 et le 19 septembre  
Octobre : le 03 et le 17 octobre  
Novembre : le 07 novembre

**Compost de qualité à disposition gratuitement en self-service.**

## 🌳 Ma Déchetterie

### Ouverture :

Mardi de 17h00 à 18h30

Samedi de 13h30 à 15h30

**Déchets admis :** aluminium et boîtes de conserve, ferraille, verre, capsules Nespresso, carton, papier, livres, cassettes vidéo, CD, plastique (jouets, etc.), textiles et chaussures, sagex, déchets verts, gazon, branches, bois, huiles minérales et végétales, déchets inertes (petite quantité).

## 🏛️ Informations sur les conteneurs semi-enterrés (Moloks®) installés dans la commune

Obligation d'utiliser seulement des **sacs officiels SEOD taxés** de : 17/35/60/110 litres.

Tous les dépôts autres que dans les Moloks® ne sont pas autorisés. Par conséquent, les sacs taxés ne sont pas ramassés au bord de la route de même que les conteneurs 800 litres contenant des sacs taxés. Seuls les conteneurs 800 litres munis d'une puce électronique (taxe au poids) sont ramassés selon le plan de ramassage.

Pour des questions de logistique, chaque usager est prié de se rendre sur le site de collecte le plus proche de chez lui.  
Merci de votre collaboration.

## Contact et infos

### Administration Communal :

Route de France 36  
2805 Soyhières  
032 422 02 27  
administration@soyheres.ch  
www.soyheres.ch

### Responsable déchetterie:

Ivan Santos, Conseiller communal en charge de la déchetterie  
ivan.santos@soyheres.ch  
078 804 80 23

## ⌚ Déchets carnés

### Horaire :

Lundi au Samedi : 09h30 à 11h30 (**sauf jours fériés**)

**Contact :** Déchets carnés SEOD / Route de la STEP / 032 422 13 94.

## Informations concernant le ramassage des déchets

### 1. Ramassage des déchets encombrants (DEC) :

- Tous les déchets incinérables pouvant être mis dans un sac taxé de 17 à 110 litres ne sont plus ramassés (rappel).
- Les déchets en grande quantité provenant d'un déménagement, du débarras d'un appartement ou de maison ou travaux de rénovation ne sont pas ramassés.

### 2. Ramassage des déchets urbains combustible (DUC) ou ordure ménagères :

- Le SEOD détermine la fréquence de vidange des moloks® en fonction du remplissage.

## Info déchets

**Arc Jurassien** 0842 012 012  
Aux heures de bureau (tarif local)





2026

## Calendrier

## Soyhières

Début des tournées : 06h30

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
L						1
M						2
M				1		3
J 1	Nouvel An			2		4 Fête-Dieu
V 2	Saint Berchtold			3 Vendredi Saint	1 Fête du travail	5
S 3				4	2	6
D 4	1		1	5 Pâques	3	7
L 5		2	2	6 Lundi de Pâques	4	8
M 6	3		3	7	5	9
M 7	4		4	8	6	10
J 8	5		5	9	7	11
V 9	6		6	10	8	12
S 10	7		7	11	9	13
D 11	8		8	12	10	14
L 12		9	9	13	11	15
M 13	10		10	14	12	16
M 14	11		11	15	13	17
J 15	12		12	16	14 Ascension	18
V 16	13		13	17	15	19
S 17	14		14	18	16	20
D 18	15		15	19	17	21
L 19		16	16	20	18	22
M 20	17		17	21	19	23 Commémoration du plébiscite jurassien
M 21	18		18	22	20	24
J 22	19		19	23	21	25
V 23	20		20	24	22	26
S 24	21		21	25	23	27
D 25	22		22	26	24 Pentecôte	28
L 26		23	23	27	25 Lundi de Pentecôte	29
M 27	24		24	28	26	30
M 28	25		25	29	27	
J 29	26		26	30	28	
V 30	27		27		29	
S 31	28		28		30	
D		29			31	
L		30				
M		31				



2026

# Calendrier

## Soyhières

Début des tournées : 06h30

	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
L						
M			1			1
M 1			2			2
J 2			3	1		3
V 3			4	2		4
S 4	1 Fête nationale Suisse		5	3		5
D 5	2		6	4	1 La Toussaint	6
L 6		3	7	5	2	7
M 7	4		8	6	3	8
M 8	5		9	7	4	9
J 9	6		10	8	5	10
V 10	7		11	9	6	11
S 11	8		12	10	7	12
D 12	9		13	11	8	13
L 13		10	14	12	9	14
M 14	11		15	13	10	15
M 15	12		16	14	11	16
J 16	13		17	15	12	17
V 17	14		18	16	13	18
S 18	15 Assomption		19	17	14	19
D 19	16		20	18	15	20
L 20		17	21	19	16	21
M 21	18		22	20	17	22
M 22	19		23	21	18	23
J 23	20		24	22	19	24
V 24	21		25	23	20	25 Noël
S 25	22		26	24	21	26
D 26	23		27	25	22	27
L 27		24	28	26	23	28
M 28	25		29	27	24	29
M 29	26		30	28	25	30
J 30	27			29	26	31
V 31	28			30	27	
S	29			31	28	
D	30				29	
L	31			30		
M						



# Comment bien trier ?

## Les types de déchets



### Ordures ménagères sacs SEOD

À déposer dans les Moloks (conteneurs) voir emplacements sur le plan.



### Flacons en plastique avec bouchon

A la déchetterie,  
Grandeur maximale : **DOIT ETRE MIS DANS UN SAC 110 L non taxé**, sin un doute, déchets encombrants ou sacs taxé. **LES PLASTIQUES DOIVENT ÊTRE PROPRES.**



### Aluminium et boîtes de conserve

A la déchetterie,  
Rincer, enlever les étiquettes et les écraser.  
Pour plus de facilité, enlever les deux couvercles.



### Autres déchets plastiques

A la déchetterie,  
Grandeur maximale : **DOIT ETRE MIS DANS UN SAC 110 L NON TAXÉ** si un doute, déchets encombrants ou sacs taxé. \* **LES PLASTIQUES DOIVENT ÊTRE PROPRES.**



### Ferraille (objets métalliques)

A la déchetterie,  
Benne à ferraille.



### Textiles et chaussures

A la déchetterie,  
En bon état à conditionner dans des sacs et à déposer dans la benne.  
Ramassages réguliers.



### Capsules Nespresso (aluminium)

A la déchetterie,  
Benne spéciale Nespresso.



### Sagex

A la déchetterie,  
**(Uniquement sagex blanc, polystyrène expansé (PSE).** Les chips et les barquettes alimentaires sont collectées dans un sac taxé. Se renseigner à la commune.



### Verre

A la déchetterie,  
A trier par couleur (blanc, vert, brun).



### Déchets compostables ménagers

A la déchetterie,  
Compost privé recommandé ou compost communal.  
**ENLEVER LES SACHETS PLASTIQUE, MÊME SI BIODEGRADABLE SVP!**



### Carton propre

A la déchetterie,  
A déposer dans le compacteur à carton.



### Déchets de jardin

A la déchetterie,  
Branches, arbustes.  
Longueur max. 2m, diamètre max. 5 cm. Plus de 1m3 à livrer au centre régional à Pleigne. Tél. : 032/431.15.40.



### Papier

A la déchetterie,  
**Ne pas mettre dans des sacs en papier svp! Mais les ficeler.**  
**A DÉPOSER DANS LA BENNE À PAPIER.**



### Bois

A la déchetterie,  
Benne à bois (maximum 1m3).  
**MEUBLES, DEMONTER** Lors de transformation et/ou démolition, prendre contact avec une entreprise particulière ou amener au SEOD à Boécourt.



### Livres

Séparer la jaquette du livre (benne à carton), papier à la benne à papier.  
Enlever la partie métallique pour les classeurs.



### Huiles minérales et végétales

A la déchetterie,  
Séparer les huiles végétales et minérales et les déverser dans les bacs correspondants.



### Déchets inertes (petites quantités)

A la déchetterie,  
Pots terre cuite, céramique, miroir, maximum 35l par ménage et par semaine. **TOUS DÉCHETS DE CHANTIER, RÉNOVATION ET/OU DÉMOLITION SONT À EVACUER PAR VOS SOINS. (BENNE OU SEOD DECHARGE DE BOÉCOURT).**



### Batteries d'autos

A retourner en priorité dans les commerces, garages, etc., sinon à la déchetterie communale dans un caisson particulier.



### Appareils électriques et électroniques

A retourner en priorité dans les commerces, sinon à la déchetterie communale dans un caisson particulier.



### Piles et accumulateurs

A retourner en priorité dans les commerces, sinon à la déchetterie communale dans un caisson particulier.



### PET

A retourner en priorité dans les commerces, sinon à la déchetterie communale dans un caisson particulier.



### Déchets encombrants combustibles

Voir dates des collectes sur le calendrier.  
Max. 1m3 et ne pouvant pas être mis dans un sac SEOD de 110 l.



### Aérosols

A la déchetterie,  
Bacs à disposition.



### Berlingots / Briques à boissons

Pas de collecte, à mettre dans vos ordures ménagères.



### Bouchons en liège

Pas de collecte, à mettre dans vos ordures ménagères.



### Cendres de bois

Les cendres froides sont à éliminer avec les ordures ménagères dans un sac poubelle taxé.  
(Si > 1m3 : peuvent être apportées à la décharge de type D du SEOD à Boécourt).



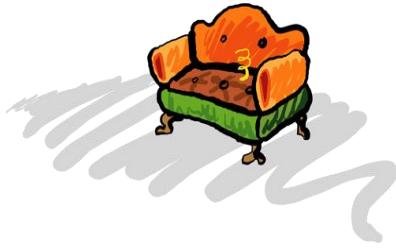
### Puff – Vapes – Cigarettes électroniques

A la déchetterie,  
A déposer dans le bac à disposition.



### Déchets spéciaux des ménages

A apporter à Recyplus Entsorgung AG - Rue St-Henri 2 - 2800 Delémont, **3e mardi du mois de 16h à 18h. En cas de jour férié : report au 4ème mardi du mois. Pour plus d'info www.jura.ch/env.**



# Déchets encombrants combustibles (DEC)

## En bref

Les déchets encombrants sont...

- ceux qui sont trop grands pour être placés dans un sac à poubelle de 110 litres
- d'une longueur max. de 200 cm, de dimension supérieure à 50x50x50 cm et d'un poids max. de 50 kg par objet
- collectés périodiquement selon le plan de collecte de chaque commune

## Définition

Sont considérés comme objets encombrants combustibles ou incinérables les grands déchets provenant uniquement des ménages privés, sauf exception dans certaines communes. Il faudra veiller à enlever, dans la mesure du possible, les parties métalliques.

Il s'agit de déchets urbains incinérables trop volumineux pour mettre dans un sac à poubelle de 110 litres et qui nécessitent un broyage avant leur incinération, tels que matelas ou vieux meubles. Ils sont de dimension supérieure à 50x50x50 cm et pèsent 50 kg au maximum. Ce ne sont pas des déchets issus de rénovation.

## Collecte

### Admis

- Vieux meuble, lit
- Matelas, sommier
- Récipient vide dès 10 litres
- Ski, grand jouet
- Tapis roulé (largeur max 1,5 mètres)

### Exclus

Tout objet métallique, appareils électroménagers et électroniques (qui doivent être rapportés dans les points de vente), déchets de rénovation ou réhabilitation d'appartement (exemples : parquet, moquette, changement de fenêtre ou de volets...). Pour ces derniers objets, se renseigner auprès des centres de tri de la région (adresses sous fiche déchets inertes). Également exclus les bois traités (barrière et palissade) et les palettes en bois.

Les ramassages ont lieu selon le plan de collecte communal hormis pour les points de collectes. Les objets encombrants sont à déposer en bordure des voies publiques le jour de la tournée ou dans les endroits prévus à cet effet.



# En combien de temps les déchets se dégradent-ils dans la nature ?

 Boîte de conserve 200 ans	 Journal 6 mois	 Chewing-gum 5 ans
 Mégot 5 ans	 Canette ALU 300 ans	 Sac en plastique 450 ans
 Huile de vidange 8 ans	 Bouteille PET 500 ans	 Bouteille en verre 5000 ans
		 Mouchoir en papier 3 mois

La dégradation détériore uniquement l'aspect physique du déchet, les molécules se dispersent en gaz, en liquide toxique ou en micro-particules